

a) Au sous-alinéa ii de l'alinéa b du paragraphe 1 de la section I, remplacer "1^{er} janvier 1956" par "1^{er} janvier 1962";

b) Au paragraphe 2 de la section I, supprimer le point-virgule qui se trouve à la fin du paragraphe et ajouter "et jusqu'au 31 décembre 1961, ou jusqu'à la date à laquelle les participants auront cessé de faire partie de la Caisse, si cette date est antérieure au 31 décembre 1961".

1067^e séance plénière,
28 novembre 1961.

1659 (XVI). Augmentation du nombre des membres du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires: amendements au règlement intérieur de l'Assemblée générale (art. 156 et 157)

L'Assemblée générale,

Rappelant sa résolution 14 (I) du 13 février 1946, par laquelle elle a fixé à neuf le nombre des membres du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires,

Notant que le nombre des Membres de l'Organisation des Nations Unies a considérablement augmenté depuis l'adoption de cette résolution,

1. *Décide* de porter de neuf à douze le nombre des membres du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires;

2. *Décide* de modifier comme suit les articles 156 et 157 du règlement intérieur de l'Assemblée générale:

"Article 156

"L'Assemblée générale nomme un Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (désigné ci-après par l'expression "Comité consultatif") comprenant douze membres dont trois au moins sont des experts financiers réputés.

"Article 157

"Les membres du Comité consultatif, tous de nationalité différente, sont choisis de façon à assurer une large répartition géographique des sièges et en tenant compte de leurs titres et de leur expérience personnels. La durée de leurs fonctions est de trois années, correspondant à trois exercices financiers tels que les définit le règlement relatif à la gestion des finances de l'Organisation. Les membres se retirent par roulement et peuvent être nommés à nouveau. Les trois experts financiers ne doivent pas se retirer en même temps. L'Assemblée générale nomme les membres du Comité consultatif lors de la session ordinaire précédant immédiatement l'expiration du mandat des membres ou, si une vacance se produit, au cours de la session suivante."

1067^e séance plénière,
28 novembre 1961.

1688 (XVI). Nominations aux postes devenus vacants au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires²¹

L'Assemblée générale

1. *Nomme* membres du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires:

M. Mohamed Abdel Maged Ahmed,
M. Albert F. Bender,
M. Alfonso Grez,
M. C. H. W. Hodges,
M. E. Olu Sanu,
M. Dragos Serbanescu;

²¹ Voir également les résolutions 1624 (XVI) du 10 octobre 1961 et 1659 (XVI) du 28 novembre 1961.

2. *Déclare* M. Ahmed, M. Grez, M. Sanu et M. Serbanescu nommés pour une période de trois ans, M. Bender nommé pour une période de deux ans, et M. Hodges nommé pour une période d'un an, dans chaque cas à compter du 1^{er} janvier 1962.

1082^e séance plénière,
18 décembre 1961.

1689 (XVI). Nominations aux postes devenus vacants au Comité des contributions

A

L'Assemblée générale

1. *Nomme* membres du Comité des contributions:

M. Raymond T. Bowman,
M. F. Nouredin Kia,
M. Stanislaw Raczkowski;

2. *Déclare* M. Bowman, M. Kia et M. Raczkowski nommés pour une période de trois ans, à compter du 1^{er} janvier 1962.

1082^e séance plénière,
18 décembre 1961.

B

L'Assemblée générale

1. *Nomme* membre du Comité des contributions:

M. C. H. W. Hodges;

2. *Déclare* M. Hodges nommé pour une période allant de la date de la présente résolution au 31 décembre 1962.

1082^e séance plénière,
18 décembre 1961.

1690 (XVI). Nominations aux postes devenus vacants au Comité des pensions du personnel de l'Organisation des Nations Unies

L'Assemblée générale

1. *Nomme* membres et membres suppléants du Comité des pensions du personnel de l'Organisation des Nations Unies:

Membres

M. Albert F. Bender,
M. C. H. W. Hodges,
M. Rigoberto Torres Astorga;

Membres suppléants

M. Arthur C. Liveran,
M. Brendan T. Nolan,
M. Nathan Quao;

2. *Déclare* ces membres et membres suppléants nommés pour une période de trois ans, à compter du 1^{er} janvier 1962.

1082^e séance plénière,
18 décembre 1961.

1691 (XVI). Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies

A

L'Assemblée générale,

Décide ce qui suit:

1. Le barème des quotes-parts pour le calcul des contributions des Etats Membres au budget de l'Or-